



## Nouveau bail signé pendant le préavis

Par **Lucilebrun**, le **31/08/2011** à **22:02**

Bonjour,

J'ai envoyé mon préavis de trois mois qui a été reçu par mon propriétaire le 4 juillet, la fin du préavis est donc le 4 octobre.

Pensant pouvoir quitter mon appartement début septembre car nous sommes en train d'en acheter un autre (et les délais auraient dû être bons), j'ai proposé de faire une reprise de bail. Le propriétaire a accepté, j'ai fait les visites et il a trouvé.

On s'est parlé par téléphone et on s'est mal compris, bref il a compris, lui, qu'on serait parti au 1er septembre et il a donc signé un nouveau bail avec un autre locataire à partir de cette date. Malheureusement on a des retards pour l'achat de l'appartement donc on l'a rappelé et il a dit qu'on devait se débrouiller pour quitter l'appartement à cette date, qu'on s'était mis d'accord et que la future locataire était en sa présence lors de notre appel.

On a réussi à s'entendre avec la future locataire qui nous autorise à quitter l'appartement samedi prochain, soit samedi 3 septembre.

Mais aujourd'hui, avec de nouveau une mauvaise nouvelle de la banque (perte du courrier), nous ne sommes pas en mesure de signer avant samedi 3 et donc nous ne pouvons pas quitter l'appartement avant l'entrée de la nouvelle locataire.

Qu'est-il possible de faire ? Quels droits avons-nous par rapport à l'appartement où nous sommes encore en location mais qui a en même temps un nouveau locataire ???

Merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **22:06**

Votre bail court jusqu'au 4 octobre.

Il va devoir se débrouiller avec son autre locataire.

Mais vous risquez de devoir payer le loyer jusqu'au 4 octobre, si le nouveau locataire n'en est plus un et vous allez avoir un état des lieux minutieux.

Par **lucilebrun**, le **31/08/2011** à **22:14**

Merci de cette réponse très rapide.

Je me doute que le propriétaire va se faire un plaisir de regarder chaque détail dans l'appartement, mais de toute façon nous n'avons rien à nous reprocher sur ce point là.

Pour le loyer à payer jusqu'à la fin du préavis, je m'en doutais aussi.

Merci de m'avoir confirmé que juridiquement nous sommes dans notre droit de rester. En effet, on avait eu pas mal de versions et l'une d'entre elles disaient qu'il fallait faire attention au fait qu'on s'était mis d'accord avec le propriétaire (faux accord pour nous).

Bref, merci pour la réponse ! Bonne soirée !